



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2020, 17h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2023
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance extraordinaire ce 15 décembre 2022 à 17 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire suppléant Carol Boivin, la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Yves Boileau, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par le maire suppléant. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. Le maire suppléant ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 30.

**Résolution
2022-12-297**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-12-298**

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D’IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Le maire suppléant Carol Boivin fait la lecture résumée du Programme triennal 2023-2024-2025 et commente les points saillants.

ATTENDU QU’en vertu de l’article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d’une Municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D’adopter le programme des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-12-299**

**4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2023**

Le maire suppléant Carol Boivin fait la lecture résumée du budget 2023 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l’année 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit adopter un budget pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Boutin : Boucher les nids de poules dans le stationnement du
Complexe St-Édouard avant 2024
Yves Lussier : Aménagement de l'intersection 112/Rue principale
Yvon Laramée : Fonds des carrières
Yvon Laramée : Salaire des élus restent plutôt bas
Yves Lussier : Application de la loi
Jean Pinet : Application de la loi – Litige avec les Investissements de l'Estrie
Yvon Laramée : Rôle d'évaluation
Jean Pinet : Sécurité publique
Pierre Boutin : Tarif sur le recyclage
Yvon Laramée : Valeur foncière totale de la Municipalité

6. VARIA

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Patrick McDonald propose de lever la séance du conseil à 18h43.

Carol Boivin
Maire suppléant

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».